Le communiqué traite également de la question de la bombe atomique. Le Président, y lit-on, a exprimé l'espoir que la conjoncture mondiale ne donnera jamais lieu à l'emploi de la bombe atomique. Il a également informé le Premier ministre de son désir de le tenir au courant de tous les événements qui pourraient provoquer un changement d'attitude à cet égard.

Ce qu'il y a de plus important, c'est que le communiqué Truman-Attlee indique la ligne de conduite qu'il y aurait lieu d'adopter au cas où échoueraient les négociations avec le Gouvernement de Pékin. Le texte déclare que « s'il en est ainsi, il appartiendra aux peuples du monde de décider, par l'intermédiaire des Nations Unies, la meilleure façon de sauvegarder les principes de la Charte » Ce sont donc les Nations Unies et leurs organes qui devront se prononcer sur la nécessité de nouvelles mesures, soit économiques soit militaires, contre la Chine communiste.

Immédiatement après la conférence de Washington, le Premier ministre du Royaume-Uni a fait une courte visite à Ottawa, où il s'est entretenu avec les dirigeants canadiens. M. St-Laurent et M. Attlee se sont déclarés profondément satisfaits de cette rencontre. Dans une allocution radiodiffusée, M. Attlee a dit qu'il était « à nouveau rassuré et encouragé par la constatation que les désirs du Canada étaient identiques aux siens et à ceux de son pays ».

Proposition d'une trêve en Corée

Pendant que le Président des États-Unis et le Premier ministre de Grande-Bretagne conféraient à Washington, treize pays d'Asie et du Moyen-Orient s'efforçaient, sous la direction de l'Inde, de préparer la voie à une trêve en Corée et à un règlement à l'amiable de la question coréenne.

Ainsi que le soulignait le numéro de décembre d'Affaires extérieures, au moment même où M. Pearson proposait un accord de trêve, ces pays invitaient le Gouvernement de Pékin et les autorités nord-coréennes à déclarer que leurs troupes ne franchiraient pas le 38e parallèle. Poursuivant leur initiative, les mêmes pays présentaient, le 12 décembre, deux résolutions à la Commission des questions politiques. La première priait le « Président de l'Assemblée générale de constituer un groupe de trois personnes, dont il sera lui-même, pour déterminer les bases d'un accord satisfaisant sur la cessation des hostilités en Corée et pour présenter aussitôt que possible des recommandations à l'Assemblée générale ». La seconde, appuyée par douze pays (les Philippines ne s'étant prononcées qu'en faveur de la première) recommandait la constitution d'une commission qui se réunirait aussitôt que possible pour « présenter des recommandations en vue du règlement pacifique des questions en litige, conformément aux buts et aux principes des Nations Unies ». La Commission politique donna immédiatement la priorité à la résolution concernant la cessation des hostilités, qui fut approuvée le 14 décembre par 52 voix contre 5, malgré l'opposition du bloc soviétique et l'abstention de la Chine. En application de cette résolution, le président Entezam désigna sir Benegal Rau et M. L. B. Pearson pour constituer avec lui le Comité de Trois pour la cessation des hostilités.

En présentant la résolution relative à la cessation des hostilités, sir Benegal déclara que le général Wu lui avait assuré que le Gouvernement de Pékin ne désirait nullement une guerre avec les Nations Unies ou avec les États-Unis. Le délégué de l'Inde ajouta que Pékin « semblait vouloir appliquer à la Chine une sorte de doctrine Monroe », considérant toute intervention étrangère dans les territoires adjacents comme un acte hostile. M. Malik, pour sa part, précisa que l'Union soviétique jugeait cette proposition inacceptable. Il déclara que le bloc anglo-américain désirait une trêve à seule fin de gagner du temps en vue d'une contre-attaque et qu'en réalité il ne souhaitait pas aller jusqu'au bout des négociations. Il répéta que seul le projet de résolution soviétique, qui exigeait le retrait immédiat de toutes les troupes étrangères de la péninsule, renfermait la formule propre à résoudre la crise coréenne.

0

si

N

fo

co à

et

tro

Ét

siè es:

mi

co de

ce

bo

18

un

cor en

Pro

de

Le

me

téle

pré

éta

par

ver

nul

Na

tro

cet

réit

me

fore

Jan